



RÉGION WALLONNE

**ARRETE MINISTERIEL DU 01 DEC. 2005 CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE N°  
SAE/LS152 DIT « BOCH-KÉRAMIS » A LA LOUVIERE.**

---

**Le Ministre du Logement, des transports et du Développement territorial;**

Vu l'article 32 du décret du 1er avril 2004 relatif à l'assainissement des sols pollués et aux sites d'activités économiques à réhabiliter ajouté par le décret-programme de relance économique et de simplification administrative du 3 février 2005 ;

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à l'assainissement et à la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 168, § 1er, tels qu'en vigueur avant le 17 juin 2004;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, modifié le 16 septembre 2004 et le 15 avril 2005;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 octobre 2005 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu la demande du 3 mars 2005 de la Ville de LA LOUVIERE demandant l'extension du périmètre du site n° SAE/LS152a dit « Boch-Kéramis centre » à LA LOUVIERE;

**ARRETE :**

**Article 1er.**

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/LS152 dit « Boch-Kéramis » à LA LOUVIERE, comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à LA LOUVIERE, 2° division, section D, n° 23s9, 23t9, 23g10, 23h10, 23n10, 23p10, 29e8, 32y4, 34a9, et repris au plan n° SAE/LS152 annexé au présent arrêté, est désaffecté et doit être assaini ou rénové.

**Article 2**

L'arrêté ministériel du 18 juillet 1996 constatant la désaffectation du site SAE/LS152a dit « Boch-Kéramis Centre » à LA LOUVIERE, comprenant la parcelle cadastrée ou l'ayant été à LA LOUVIERE, 2° division, section D, n° 23c10 pie et le plan l'accompagnant est abrogé.

**Article 3**

Le présent arrêté sera transmis aux propriétaires pour observations et réclamations :

Ville de La Louvière  
place Communale  
7100 La Louvière

Société GERY INTERNATIONAL  
rue de la Déportation 16  
7100 La Louvière

Société IMOLU  
rue de la Déportation 18  
7100 La Louvière

Société MURIMO  
rue de la Déportation 20  
7100 La Louvière

Société SPCV Salle de projection du Centre ville  
chaussée de Bracquegnies 46  
7110 La Louvière

Société ROYAL BOCH MANUFACTURE  
rue Sylvain Guyaux 70  
7100 La Louvière

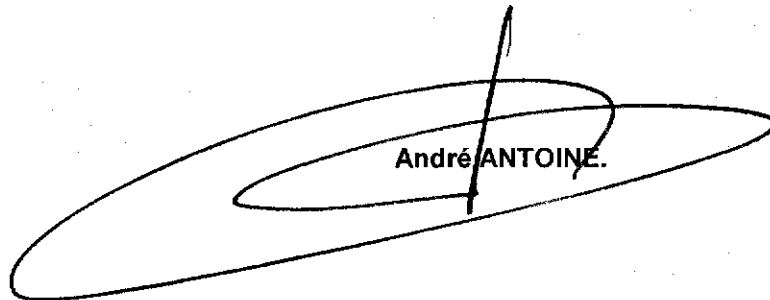
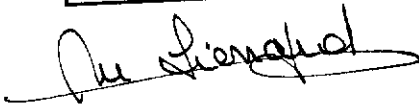
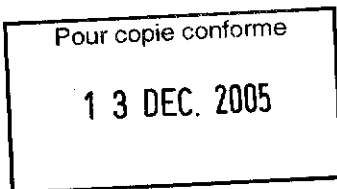
SOORS Eddy, Josef, Jeannette, né à Diest, le 9 juin 1961, domicilié rue de la Montagne, 27, à  
1000 Bruxelles

**Article 4**

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le

**01 DEC. 2005**



André ANTOINE.